

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**13 JANVIER 2022**

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le 13 janvier 2022 à 19h30, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

Le pro-maire : Monsieur Paul-Antoine Loranger  
et les conseillers suivants :  
Madame Nadia Leblond, Monsieur Mario Morin  
Madame Francine Dubé.

tous formant quorum et siégeant sous la présidence du pro-maire.  
Mireille Plourde, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le conseiller Vincent Campeau-Gagnon, est absent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, tel que requis par le Code municipal.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le quorum ayant été confirmé, Monsieur le pro-maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**2. NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

(Suite à la démission du pro-maire, Monsieur Carlo Ouellet, et après la séance du 10 janvier 2022, une résolution à être entérinée à une prochaine séance a été adoptée afin de nommer un pro-maire en attendant les élections partielles.)

ATTENDU QUE les démissions du maire et du pro-maire ont été déposées au bureau municipal et qu'un avis de vacances à ces postes a été donné à la séance du 10 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE celle du pro-maire et conseiller au siège # 6 est effective à compter du 11 janvier ;

La nomination est confirmée par la résolution suivante :

R.S. 012-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Francine Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE Monsieur Paul-Antoine Loranger soit nommé pro-maire et représentant de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy à la MRC de Témiscouata à compter d'aujourd'hui.

**Adoptée**

## **2. NOMINATION D'UN DEUXIÈME SIGNATAIRE AU COMPTE**

Suite à la démission du maire et du pro-maire, tous deux signataires au compte de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy et l'avis de vacances des deux postes donné par la greffière-trésorière,

R.S. 013-2022 Il est proposé par Francine Dubé, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

DE nommer Monsieur Paul-Antoine Loranger comme signataire sur les comptes bancaires de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy conjointement avec la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mireille Plourde (qui a déjà l'autorisation de signer tout document pour la municipalité), en remplacement de Messieurs Jean-Pierre Ouellet et Carlo Ouellet, démissionnaires. La ou le prochain maire s'ajoutera comme signataire après les élections prévues en mars.

### **Adoptée**

## **3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le pro-maire fait la levée de l'assemblée à 19h45.

*« Je, Paul-Antoine Loranger, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Paul-Antoine Loranger, pro-maire

---

Mireille Plourde, dir.gén. et greff.-trés.